

## Programme Echange de classes

# Critères de financement des visites préparatoires dans le cadre d'un échange national

## 1 Programme de subvention des échanges de classes

En appliquant les critères de financement suivants et dans le cadre des moyens accordés par le Conseil de fondation, Movetia subventionne des visites préparatoires de personnes employées par des institutions suisses.

La décision d'accorder un financement incombe à Movetia en application des critères de financement ci-après.

## 2 Visites préparatoires

La visite préparatoire doit avoir lieu dans la perspective de la réalisation d'un échange de classes national ou de la mise en place d'un partenariat scolaire entre deux institutions suisses. La visite préparatoire a pour but de mettre en relation les partenaires de projet, de définir les contenus, les objectifs, les méthodes ainsi que les étapes du projet planifié.

## 3 Demande de subvention

### 3.1 Formulaire et pièces jointes

Les pièces ci-après doivent être présentées en version électronique en vue du traitement de la demande:

- Formulaire «Demande de subvention pour les visites préparatoires dans le cadre d'un échange national», rempli intégralement (ci-après « demande de subvention »)

### 3.2 Délai pour la présentation de la demande

Le dossier complet doit être remis à Movetia au moins un mois avant la visite préparatoire.

## 4 Formulaire Demande de subvention: «Description des objectifs / programme de la visite»

La demande de subvention doit contenir un bref descriptif

- des objectifs poursuivis par la personne / l'institution requérante;
- du programme de la visite.

## 5 Subventions pour les visites préparatoires

Montant maximum par personne: 250.00 CHF

Les subventions, versées en francs suisses, sont accordées à une seule personne par institution et par projet, exceptionnellement à deux personnes pour une même visite dans le cas de la mise en place d'un partenariat scolaire. Par « partenariat scolaire », il est entendu un projet de partenariat entre écoles courant sur plusieurs années scolaires, qui est institutionnalisé par une convention écrite. Les frais non couverts par la subvention sont à la charge de la personne / l'institution requérante.

## 6 Versement de la subvention par Movetia

La subvention est versée après la visite préparatoire sur présentation, par voie électronique, du décompte incluant le rapport final (formulaire «Décompte des frais des visites préparatoires effectuées dans le cadre d'un échange national »).

Le décompte doit être remis à Movetia au plus tard dans le mois qui suit la visite préparatoire. Les reçus doivent être conservés, mais n'ont pas besoin d'être envoyés.

En cas de non-respect par la personne / l'institution requérante des critères de financement ou des conditions spécifiées dans la décision d'allocation de la subvention de Movetia, l'agence se réserve expressément le droit de révoquer sa décision. Il en va de même en cas d'indications erronées fournies dans la demande de subvention ou dans le décompte (rapport final et pièce jointe compris). Aucune subvention n'est allouée si la visite préparatoire est financée par un autre instrument d'encouragement de la Confédération. Le cas échéant, toute subvention déjà versée devra être immédiatement restituée à la première demande présentée par Movetia.